

## FINANCES ET MARCHES PUBLICS

### **POINT 05 – AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITE POUR SOUTENIR LES COMMUNES SINISTREES SUITE AUX INCENDIES EN FAVEUR DE LA FEDERATION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE.**

**La présente communication a pour objet de proposer au Conseil municipal l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Fédération Nationale de Protection Civile, en réponse à l'appel à la solidarité de l'AMF pour venir en aide aux communes touchées par les incendies de l'été 2026.**

Face aux incendies multiples et d'une intensité historique qui ont touché de nombreux départements, notamment la Gironde, durant cette saison estivale 2026, des centaines de communes vivent une tragédie exceptionnelle.

L'Association des Maires de France (AMF) a lancé un appel à la solidarité des communes.

La Protection civile, partenaire de confiance de l'AMF, est particulièrement mobilisée afin de mettre en place de multiples dispositifs de soutien dont l'objectif immédiat est de répondre à ces premières urgences.

Sensible aux conséquences humaines, sanitaires, et matérielles que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Marolles-en-Brie tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes sinistrées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Marolles-en-Brie contribue à soutenir les communes sinistrées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Verser une subvention d'un montant d'un euro par habitant, soit au total 4 803 €
- à la Fédération Nationale de Protection Civile  
Tour Eссор  
14 rue Scandicci  
93500 PANTIN

La commission Finances et Marchés Publics, réunie le 16 septembre 2026, a émis un avis favorable.

Il est demandé au conseil municipal de

**ARTICLE 1 : APPROUVER** le soutien aux communes sinistrées.

**ARTICLE 2 : DIRE** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2026.

**ARTICLE 3 : AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer out document relatif à l'exécution de la présente délibération.